Page de Rédaction de la "Canadian Labor Press"

J. A. P. HAYDON, M.C., Rédacteur en chef.
CHARLES LEWIS, Gérant de circulation.
J. CLEMENT, Rédacteur français. J. D. SULLIVAN, Gérant d'affaires.

Organe officiel du conseil des métiers et du travail d'Ottawa.
Approuvé par
Le Conseil des Métiers et du Travail du district de Hamilton.
Le Conseil des Métiers et du Travail de Kitchener.
Le Parti ouvrier indépendant d'Ottawa.

Enrégistré au bureau de poste d'Ottawa comme matière postal de Seconde Classe.

The Canadian Labor Press

Publié chaque semaine par la Canadian Labor Press, Limited.
Bureau de Rédaction: Edifice du Journal, rue Queen, Ottawa, Queen 3012.
Bureau de Toronto: 106-7-10 Edifice Peterkin.
Bureau de Montréal: Chambre 16, Edifice Mechanic's Institute.
Appartenant à et controlé exclusivement par le Travail Organisé.
Chaque membre du personnel de l'Exécutif appartient à l'Union.

UN ACTE CONTROVERSABLE.

EN 1907, l'acte d'Enquête des Disputes Industrielles devint partie des statuts de cette Puissance, et depuis son adoption nulle loi ne fût aussi controversable que cet acte communément appelé la loi Lemieux, qui dérive son nom du ministre par qui elle fût introduite.

Faute de sujets à disputes, lors des sessions annuelles du Congrés des Métiers, cet acte fût le sujet favori des orateurs et de leurs auditoires, qui voulaient connaitre ses mérites et ses faiblesses. Ces débats n'ont pas tout à fait établis si la loi est aussi mauvaise que le prétendent un certain groupe, ni aussi excellente que la dépeignent ses admirateurs.

Il semble que l'attitude prise par le congrès sur cette question soit problématique, l'ayant à la fois appuyée, demandé son rappel, et en d'autres temps ayant reçu des instructions d'y faire apporter des amendements. Incidemment il est à noter que le sécrétaire-trésorier du congrès, M. P. M. Draper, qui a fait partie de l'administration depuis sa fondation, à toujours été un admirateur et un apôtre dévoué des principes du bill, ayant toujours prête son concours aux forces qui demandaient d'y faire apporter des amendements. L'on peut dire que la majorité des unions ouvrières de la Puissance sont favorables à la loi d'arbitrage et d'enquête, et si les apparences dénotent le contraire c'est que cette loi n'est pas toujours mise en vigueur comme elle devrait l'être.

Une des principales objections provient de ce qu'une corporation privée, propriétaire d'une utilité publique, qui tombe sous cette loi est obligée de se conformer à cette loi tandis qu'une cité, dans le mêe cas, n'est pas tenue de s'y conformer, à moins que l'administration civique en décide autrement. Malheureusement plusieurs cas de ce genre se sont présentés, et quoiqu'une cité devrait être la première corporation à se servir de l'arbitrage avec ses employés, les exemples sont trop nombreux ou elles s'en sont tenues strictement à leurs droits légaux, et ont refusé de se prévaloir de l'acte. De la proviennent les critiques auxquelles elle est soumise quant à son utilité.

Des efforts pour y apporter des amendements de nature à rendre la loi obligatoire ici ont été peu ou point encouragés. Cependant nous constatons que l'Ausétralie, l'Eldorado du travailleur syndiqué, fait le plus de progrès epndant que l'arbitrage obligatoire règle les disputes industrielles. Il ne s'ensuit pas, nécessairement, que le résultat serait le même ici, mais il n'est que logique de persévérer à vouloir obtenir des amendements plutôt que le rappel de la loi.

L'opinion émise ici n'est pas dans le but d'amplifier l'acte ni d'entraver son application. Cependant il est bon de remarquer que le ministère du travail a reçu plus de demandes pour la formation de commissions durant ces derniers mois qu'il n'en a été reçu depuis la formation de ce ministère par acte du parlement. En dépit de ceux qui décrient son utilité, les demandes toujours plus nombreuses font voir que la grande majorité des ouvriers ont foi dans les principes de l'acte d'Enquête des Disputes Industrielles. Par conséquent, c'est le désir de la majorité de l'améliorer.

* * *

LES COMEDIENS ROUGES.

RECEMMENT le Club Canadian McGill avait pour hôte le ministre du travail, l'honorable Gideon Robertson, et un groupe de comédiens agaçants étaient présents, accompagnés d'orateurs d'occasion. Comme la variété est la note bienvenue dans des circonstances ordinaires, de telles tactiques auraient passé inaperçues, et la comédie des questionneurs acharnés aurait pu avoir un semblant de drôlerie même dans la presse.

Depuis que les collèges ont été fondés et qu'ils sont fréquentés par des étudiants, les frédaires et les bouffonneries ont été les moyens de mettre une note de gaiété à la règle austère de la vie de collège, et la chose se continue de nos jours, il y a temps et lieu pour tout, mais en cette circonstance cette règle fût oubliée.

On aurait du prendre au sérieux l'assemblée au McGill, sans nécessairement, approuver toutes les déclarations du ministre du travail ni les opposer totalement, mais la comédie en cette circonstance a été poussée trop loin, et indique clairement que la vision de ces comiques était obscurcie et ne veulent pas, ou sont incapables de saisir la gravité de la situation industrielle.

C'est pousser la farce trop loin, et les étudiants du McGill devraient savoir faire trève de boufonneries et se joindre à ceux qui veulent le bien du Dominion et qui ont réussi jusqu'à présent à arrêter la vague rouge, et qui travaillent prudemment, mais sûrement à exterminer cette ménace ou à les sauver, la dernière méthode étant préférée, pour en faire de bons citoyens.

* * *

IL A TROUVE UNE MERE.

LE gouvernement Anglais, étant la mère des parlements n'est plus orpheline de mère à la suite de la récente élection de lady Astor, M.P. L'on dit que c'est une affaire arrangée, afin que les représentants ouvriers qui, dit-on composeront la majorité du prochain parlement soient bien chaperonnés.

SOCIALISTS OUSTED FROM NEW YORK ASSEMBLY AND COUNSEL.

The picture shows four of the five Socialist Assemblymen temporarily suspended from the New York State Assembly, pending trial on charges of interest or work "inimical" to the best interests of the State, with their chief counsel at his home. Left to right: Assemblymen Louis Waldman and Charles Solomon, Morris Hillquit, chief counsel, and Assemblymen Samuel Orr and August Claessens.

LE PARTI OUVRIER COMBATTANT

IL S'EST ACQUIS CE TITRE EN ONTARIO ET IL FAUT ADMETTRE QU'IL LE MERITE.

Le parti Indépendant Ouvrier d'Ontario est connus dans toute la province sous le nom de "Parti Ouvrier Combattant." Il croit aux méthodes constitutionnelles et que le temps le plus opportun pour agir est au scrutin.

Organisé il a deux ans à peine il a trouvé des adhérants par toute la province et son travail dans l'intérêt de la démocracie en a fait une puissance que l'on ne doit pas ignorer. Il met à jour des problems d'importance vitale, et fait une campagne d'éducation splendide. Il est viril et aggressif; c'est pourquoi ses adhérants sont nombreux.

Prenez la peine de lire en quoi consistent ses principes. Ils sont tous clairement définis et énergiques, et si adoptés feraient primer le caractère et non pas la richesse.

Le but du parti ouvrier indépendant en Ontario est de promouvoir les intérêts politiques, sociaux et économiques de ceux qui vivent de leur travail, mental ou manuel, en opposition à ceux qui vivent des profits acquis par le travail d'autres.

Par conséquent nous avons établi une organisation provinciale, afin que nous puissions coopérer autant que possible avec les organisations politiques indépendantes des fermiers et de la classe productive, dans le but d'élire des hommes ou des femmes qui supporteront de toutes leurs forces les principes démocratiques de la classe ouvrière.

La propriété publique de toutes les utilités publiques et des sources naturelles de richesse.

La nationalisation des banques et des systèmes de crédit.

La législation directe au moyen d'initiative, de référendum et de rappel.

L'élimination graduelle de revenus non gagnés, par une taxe sur la valeur des terrains.

Rémunération équivalente au travail accompli.

[illegible] des qualifications foncières pour les charges municipales.

La représentation proportionnelle.

Qu'aucune cour de justice n'ait le droit de déclarer inconstitutionnel un acte du parlement du Canada.

Dés amendements à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à ce que les décisions rendues par la plus haute cour d'appel du Canada soient finales en toutes matières, civiles et plitiques.

Que des pensions suffisantes soient accordées à tous les soldats invalidés, soit officiers ou simples soldats, ou à leurs veuves et leurs dépendants.

Des pensions pour les mères avec les enfants dans leur dépendance.

Des pensions pour les veillards.

La création de réserves nationales de charbon et de bois.

Le contrôle par le gouvernement des entrepôts frigorifiques. Un plan d'assurance national pour protéger les malades et les sans emploi.

Des secours aux mères et des hopitaux gratuits.

Chances égales pour les hommes et femmes, politiquement, socialement et industriellement.

La journée de huit heures.

Le contrôle démocratique de l'industrie.

L'Abolition du Sénat Canadien.

L'Instruction gratuite et obligatoire, y compris les livres.

L'instruction gratuite dans toutes les institutions contrôlées par le gouvernement, garantissant à chaque enfant de puis son enfance jusqu'à ce qu'il soit en position de se supporter lui-même, les nécessités de la vie, la surveillance médicale et une éducation illimitée.

Nous croyons que les actions valent mieux que les promesses, et nous basons notre réclamation pour le support des travaillants sur les déclarations générales que nous cherchons la liberté industrielle de ceux qui peinent, et la libération politique de ceux qui depuis si longtemps n'ont pu obtenir justice.

LES EMPLOYES CIVILS N'AURONT PAS DE CONSEILS WHITLEY

La commission du service civil ne veut pas recommander au gouvernement l'application du principe des conseils Whitley, tel qu'il s'applique au service civil en Angleterre, ni la formation d'une commission indépendante pour entendre les recriminations, demandés par la fédération du service civil du Canada.

La commission a déclarée qu'un conseil d'audience, qui s'occupe des échelles de salaires, et la commission qui extend les recriminations contre l'application de la classification, remplissent les fonctions que la fédération veut faire confier à de nouvelles organisations.

Questionné sur l'insuccès de la requête, M. Frank Grierson, président de la fédération du service civil, a déclaré que la requête avait été motivée par un désir sincère de régler les présentes difficultés et calmer le mécontentement qui existent dans le service civil par tout le Canada. M. Grierson n'a pas voulu dévoiler ce que la fédération du service civil entendait faire en vue de l'attitude de la Commission du service civil; il a dit seulement que la question serait soumise à la considération de l'exécutif à sa prochaine assemblée.

GREVE MONSTRE EN SUEDE

Les dernières tentatives de négociations entre les patrons et le prolétariat ont échoué et les établissements industriels ont annoncé qu'ils fermeraient leurs portes, le 26 janvier. Près de 100,000 ouvriers se verront alors réduits au chômage.

UNE REPRESENTATION PLUS DEMOCRATIQUE EST NECESSAIRE

LE TRAVAIL SYNDIQUE FAIT UNE AUTRE DEMANDE DANS LE BUT D'OBTENIR LA REPRESENTATION DE LA MINORITE A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Lorsque, récemment, la députation du conseil des métiers et du travail du Canada fût reçue par le cabinet fédéral l'un des sujets les plus importants fut la question de la représentation proportionnelle. Beaucoup a été dit et écrit sur cette question démocratique, mais jusq'à présent le gouvernement Canadien n'a rien fait. La cause du travail syndiqué fût présentée comme suit:

"Ce sujet a été subséquemment présenté par des représentants des organisations ouvrières. L'adoption de cette mesure est rapportée par la commission Mathers dans son rapport sur les relations industrielles, paragraphe 63. Il fit plus tard le sujet d'un débat à la conférence industrielle nationale. (Ottawa, du 15 au 20 septembre, 1919) et reçut l'approbation unanime des employeurs, des employés et des groupes publics. Des informations détaillées sont fournies sur cette question aux pages 168 à 173 du rapport de la conférence industrielle nationale de 1919. Les corps de métiers demandent avec instance que cette mesure s'applique aux élections futures, et croient qu'elle aidera à inspirer de la confiance dans l'autorité constituée.

"Les résolutions suivantes contiennent nos vues:

"Attendu que le système actuel de votation, pour l'élection de députés à la chambre des communes ne fournit pas une juste représentation des minorités importantes de l'électorat; et

"Attendu que cet état de choses tend à créer un manque de confiance dans le gouvernement, et par conséquent accroit l'agitation générale et la tendance à se servir de moyens directs pour ajuster les conditions sociales et économiques qui ne sont pas satisfaisantes; et.

"Attendu que l'on peut remédier à ceci en accordant la représentation proportionnelle directe aux minorités importantes, dans la formation du parlement, en se servant du système Hare de représentation proportionnelle, il est résolu:

Que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, par la présente donne instructions à son président et au comité exécutif de faire des instances auprès du premier ministre du Canada et le chef de l'opposition à la chambre des communes, pour obtenir la promesse d'incorporer et d'aider à faire incorporer dans la loi électorale pour les prochaines élections fédérales le système de vote simple, transférable, ou du moins dans tous les districts électoraux urbains du Canada, pui, à cette fin, devraient être groupés en un district électoral, dans lequel district électoral ainsi groupé devraient être groupés en un district électoral, dans lequel district électoral ainsi groupé devraient être élus le même nombre de députés qui sont maintenant élus dans les districts électoroux avant le groupement.

A L'IMPRIMERIE NATIONALE

QUATRE-VINGT-DIX EMPLOYES QUITTERONT LEUR EMPLOI.

Un arrêté en conseil a été passé remarciant 90 fonctionnaires de l'imprimerie Nationale de leurs services à partir du premier février. Le gouvernement accorde deux mois de salarie et une compensation d'après les années de services. Ces employés sont âgés de plus de 65 ans.

LE PROJET PLUMB POUR LES INDUSTRIES DES ETATS-UNIS

ELLE A ETE RECOMMANDEE IL Y A QUELQUE TEMPS PAR LES FRATERNITES D'EMPLOYES DE CHEMIN DE FER, A L'ADMINISTRATION.

Un projet Plumb, pour toutes les industries Américaines, modelé sur le plan du même nom, tel qu'il s'applique aux chemins de fer, a été préparé et doit être rendu public bientôt.

Des copies du plan, ayant pour titre: "Un programme Industriel par Glen K. Plump," sont distribuées à Washington, et des copies ont été reçues dans les cercles du gouvernement. Bref, le plan propose à toutes les industries américaines le système de contrôle des chemins de fer en tri-parti, énoncé il y a quelque temps, appuyé par les puissantes fraternités, et lequel, paraît-il, sera un point de discussion important lors des élections. Il propose pratiquement la même division pour les employeurs, les ouvriers et le public.

L'industrie est divisée en quatre catégories:

1—Celles qui sont individuelles en matières d'opération et de propriété, et qui comprend les cultivateurs et l'artisan; l'entrepreneur et le manufacturier qui sont tous deux capitalistes; le journalier et le consommateur.

2—Toutes industries, antérieurement individualistes, mais qui, à la suite d'organisation, se sont développées de manire à séparer le droit de propriété du travail, et ne s'occupent que de la direction et de la surveillance de la production, pour laquelle elle engage les efforts d'autres qui n'ont aucune part dans la propriété.

3—Les industries fondées sur un octroi public, sous forme d'une franchise, privilège ou monopole. Cette division comprend toutes les corporations publiques, excepté celles faisant le commerce entre états, et toutes les industries qui exploitent des ressources naturelles. Ces dernières comprennent les mines, les dépôts de gaz et les pouvoirs d'eau.

4—Les chemins de fer et les moyens de transport commerciaux. Le plan explique que ceux-ci sont considérés séparément des services d'utilités publiques comprises dans la troisième catégorie, parce que les premières sont sous le contrôle local, et crées par des pouvoirs locaux et sujettes aux règlements locaux.

L'intérêt fondammental dans ces industries, explique le plan plumb, c'est la demande publique pour les produits de ces industries, où les services qu'elle rend. C'est ce qui crée ces industries.

Dans les deux premières catégories où la société n'a fait aucun octroi, l'application libre de la loi de distribution et de demande protège l'intérêt public.

Le plan définit ainsi l'intérêt public:

"C'est le droit qu'a le public de s'attendre d'obtenir des produits meilleurs, moins chers, ou plus de produits ou de service à mesure que le progrès des arts permet de manufacturer de meilleures marchandises ou de rendre de plus grands services, tout en réduisant le coût de la production. La constitution ne permet pas au public d'user de ses pouvoirs pour priver le propriétaire de la possession de son placement, actuellement, honnêtement et prudemment acquis, ou d'un juste profit sur ce placement. Si le public paie plus qu'il ne devrait le faire ou si le propriétaire reçoit plus qu'il a droit de recevoir, ceci, dit le plan Plumb, occasionne un conflit perpétuel entre le public dans l'exercice de ce règlement et l'agence crée pour son service, et fournit le luxe et procure de plus forts revenus à ceux qui profitent de ces extortions.

Sous le titre: "Les Droits du Travail," le plan déclare que la mesure de ce que l'ouvrier recevra dépendra entièrement de la valeur du service qu'il rendra. Il a droit de s'attendre à recevoir une valeur égale aux services des autres. Le système des gages ne respecte pas ce droit humain.

En terminant, le résumé déclare que le système industriel actuel nous crée que les gages n'ont pas de relation avec la valeur des services rendus, et les profits sont accumulés malhonnêtement.

LE PARLEMENT AU POINT DE VUE OUVRIER

(De notre correspondant spécial)

La date de l'ouverture du parlement ayant été définitivement fixée au 26 février il s'ensuit un renouvellement d'intérêt dans les cercles politiques. L'honorable Mackenzie King, le nouveau chef libral, est présentement dans l'est. Il a tout d'abord [illegible] maintenant en tournée dans les provinces maritimes. Il s'était proposé de visiter l'ouest, mais cette intention a été abandonnée pour le moment du moins, la raison donnée étant que la date de l'ouverture de la session est trop rapprochée. Cette explication est sans doute bonne, quoique des rumeurs circulent à l'effet que sa présence à cette heure serait une cause d'embarrassement à certains chefs libéraux dans les provinces, qui ne désirent point paraître en public avec lui et qui, cependant, ne pourrcient pas, s'il entreprenait le voyage, l'igorer sans manquer de courtoisie.

Si jamais on a vu un gouvernement embarrassé en matière de présentation de son programme au public, c'est bienle Gouvernement Unioniste actuel. Après l'élection de 1917 son bureau de la presse cessa son travail, et ses organisations politiques fûrent dissoutes, et depuis lors il n'y a eu que de faibles efforts de faits pour capter l'attention du public. Cependant, il est apparent que le gouvernement réalise que s'il doit continuer à exister il ne peut pas ignorer le public. L'honorable N. W. Rowell, qui est probablement l'un des membres du cabinet les mieux renseignés sur la nécessité de la publicité, a adressé la parole cette semaine à Port Hope, et il se pourrait que l'hon Arthur Meighen ferait une tournée dans l'ouest avant l'ouverture de la session.

Il est peutêtre juste de supposer que le nouveau parti des fermiers, qui s'implante si solidement par tout le Canada, ne peut être ignoré, et fait sortir les anciens politiciens de leur stupeur. L'honorable Mackenzie King, dans ses adresses, porta une attention toute spéciale à cette classe et aux ouvriers, et dans une chaleureuse invitation leur enjoigna de s'allier aux libéraux. Cependant, pour le moment, le nouveau parti des fermiers semble vouloir gérer ses propres affaires. Ceci fût clairement démontré à la convention des Producteurs de Grain, tenue à Edmonton, où les Fermiers se déclarèrent, avec enthousiasme, en faveur de continuer leur propre lutte et de supporter de toutes leurs forces le nouveau parti national.

La prochaine session promet d'être intéressante. Le cabinet est actuellement à préparer son programme, mais vu l'absence de Sir Robert Borden, le peu de solidité d'union du gouvernement, et la question du tarif remise à un an, il est peu probable qu'elle soit de longue durée.

Tout de même le parlement aura son mot à dire durant la session, et les ministres qui s'attendent à une session courte et paisible pourraient être fort désappointés. En vue de l'incertitude de la situation il est permis de supposer quel serait le résultat, advenant une crise. Il y a 83 libéraux du côté de l'opposition; 31 libéraux Unionistes et 81 ex-conservateurs sur lesquels le gouvernement peut tout probablement compter en toutes occasions. Il y a environ 23 partisand du Gouvernement qui fûrent élus comme Unionistes et dont on ne peut prédire la décision en cas de nécessité. Il y a actuellement 12 Fermiers et Indépendants. Il y a aussi un Ouvrier Unioniste, et deux sièges vacants. Plusieurs membres de l'opposition sont opposés à une réduction radicale dans le tarif, et qui voteraient contre ce projet s'il y avait division. Tout pesé il est probable que le gouvernement conserverait une majorité, mais si un différend surgissait il ne serait pas étonnant de voir l'honorable M. Crérar prendre la direction des affaires, et les membres indépendants faire suite.

Le bureau du Commerce est présentement soumis à des attaques de toutes parts. Les fermiers, lors de leur convention tenue à Brandon, demandèrent sa dissolution, et de leur coté les marchands détailleurs l'attaquent avec autant d'énergie mais pour des raisons toutes autres que celles des fermiers. Personne ne semble satisfait des opérations et des jugements du bureau du Commerce, quoique le fait qu'il soit ainsi assailli démontre qu'il est du moins actif. Quoiqu'il fasse il est sujet à critique. Si ses jugements ne sont pas toujours sages, il essaye du moins de faire quelque chose, et est impartial.

Dans un jugement récent le bureau du Commerce décrète que les matériaux de construction de toutes sortes, les installations de plombage et la quincaillerie employée dans la construction sont des choses nécessaires à la vie, et que toutes personnes faisant le commerce de ces articles au Canada est tenu de fournir au bureau une déclaration contenant leur coût et leur prix de vente. Vu la rareté des longements au Canada cette décision devrait être d'un intérêt vital à l'ouvrier.

IL FAUT EVITER SEMBLABLE DESASTRE

D'après les dépêches de la presse, 15,000 ouvriers employés dans les industries mécaniques de la Suisse, et versés dans leur métier, ont déclaré la grève immédiatement après la mise en vigueur de la loi de la journée de huit heures, parce que les salaires pour la journée de huit heures n'étaient pas aussi élevés qu'avant la mise en vigueur de cette loi, et beaucoup de corps de métiers recevaient des gages basés sur l'évaluation la plus basse possible du coût de la vie.

Les unions ouvrieres au Canada ne veulent pas que la chose se répète au Canada lorsque la journée plus courte sera adoptée au Canada. A cette fin ils ont demandé au gouvernement de fixer un salaire minimum, suffisant pour faire face au coût de la vie. "Les gages payés actuellement, excepté ceux aux corps de métiers les mieux rémunérés, sont à peine suffisants pour faire rencontrer les deux bouts; c'est pourquoi nous demandons que la mise en vigueur de la journée de huit heures ne soit pas une raison pour réduire les gages qui, de ce fait, seraient insuffisants pour faire face au coût de la vie."

Union Members—Mail This Today.

CANADIAN LABOR PRESS
WEEKLY.
246 SPARKS STREET. OTTAWA, CANADA.
Enclosed please find $1 for one year's subscription.

Name ....

Address ....
(Street and Number)

City .... Province ....

Use Post Office Money Order, Express Money Order or Cheque.

The Young Man's Best Recommendation

A Savings Account is more than a start towards financial independence—it is a mark of character.

One of the strongest recommendations in the world of business that a young man can present, ir a Merchants Bank Pass-Book, showing a record of consistent savings.

A Savings Account may be opened with $1.00, which shows how highly we regard the [illegible]

THE MERCHANTS BANK OF CANADA
Head Office: Montreal. Established 1864.
364 Branches in Canada, extending from the Atlantic to the Pacific.

L'HONORABLE MACKENZIE KING REVIENT DE SA TOURNEE DANS L'EST CANADIEN

Le sentiment public dans l'est.

L'honorable Mackenzie King qui revient de sa tournée dans l'est Canadien dit que le sentiment du public dans l'est est fortement monté contre le gouvernement actuel. A partir de Montréal jusqu'à l'Atlantique il n'y a pas un seul représentant dans le cabinet. C'est une injustice pour un gouvernement qui devrait être représentatif d'après la constitution. C'est un cabinet de "clique" une sorte d'administration mutuelle de l'Ouest à l'exclusion de l'Est. La disparition soudaine de M. Borden aura un retentissement considérable sous peu. Les fermiers de l'Est ont des yeux fixés sur ceux de la province de Québec. Les fermiers proclament hautement qu'ils ne sont pas tenus à un programme politique quelconque. Ils s'en tiennent à la déclaration que le gouvernement unioniste formé pour le temps de la guerre a perdu son utilité depuis l'armistice et que le pays a besoin d'une gouverne désintéressée.

GOMPERS CONDAMNE LA LOI POUR LA REPRESSION DES MOUVEMENTS SEDITEUX

ELLE AURAIT POUR RESULTAT DE SEMER PARTOUT LA TERREUR.

Espionnage.

Samuel Gompers, au texte d'une déclaration publiée hier, déclare que la Fédération Américaine du Travail sera opposée en principe à la mise en force du projet de loi présenté au Congrès pour la répression des mouvements séditeux. Une telle loi, à son dire, constitue une violation de la constitution et prive le peuple américain de ses privilèges les plus chéris.

En somme, cette législation porte atteinte à la liberté de pensée. A l'organisme législatif, elle substitue la puissance des coteries, et telle que rédigée, personne n'en comprendra la portée avant qu'elle ait été interprétée par la magistrature.

Le résultat le plus net d'un tel projet sera de semer la terreur par tout le pays et de faire de l'espionnage une industrie nationale.

UNE VICTOIRE QUI CAUSE DU BRUIT

LA DEFAITE INFLIGEE PAR UN CANDIDAT OUVRIER A SIR JOHN SIMON DANS UNE ELECTION PARTIELLE EU ANGLETERRE FAIT TREMBLER LE GOUVERNEMENT DE COALITION.

Londres—Dans l'opinion d'un grand nombre de journaux anglais, le coup le plus formidable qui ait été infligé jusqu'ici au gouvernement coalitionniste de la Grande-Bretagne a été la victoire de Tom Myers, ouvrier, sur sir John Simon, libéral, dans l'élection partielle de Spen Valley dans le district de Yorkshire. Même le News qui appuie des libéraux officiels comme sir John Simon, conseille l'élimination des candidats libéraux dans les luttes électorales où un succès ouvrier semble probable. Le News dit à ce sujet: "La principale tâche des électeurs est de se défaire de la coalition."

Les perspectives d'un revirement de votes qui ferait élire un gouvernement ouvrier sont analysées en rapport avec une déclaration de Winston Spencer Churchill, le secrétaire d'Etat pour la guerre qui a à dit que "les ouvriers étaient incapables de gouverner."

Le défi lancé par M. Churchill est relevé par M. John R. Clynes, leader ouvrier et ancien commissaire des vivres, dans une entrevue publiée dans le Daily Mail. M. Clynes soutient que M. Churchill a failli à la tâche tandis que le Travail a administré de grandes entreprises avec succès et que "lorsqu'il sera appelé au pouvoir" suivra l'exemple du gouvernement de coalition et s'assurera les services d'hommes d'une grande expérience en affaires et d'une compétence reconnue. M. Clynes dit qu'il considérerait la déclaration de M. Churchill offensante si elle n'était pas si drôle.

Alex. Thompson, un journaliste ouvrier de haute réputation dit, dans le Daily Mail que plusieurs ouvriers avaient admis en discutant cette question avec lui qu'ils étaient inexpérimentés en manoeuvres politiques et en questions étrangères et ne s'attendent pas à assumer le contrôle immédiat du gouvernement du pays. Il dit qu'ils ont exprimé l'opinion qu'une période comme oppositionnistes au parlement durant laquelle ils seraient assez forts pour exercer une influence réelle sur la politique du pays serait pour eux un apprentissage utile et les prépareraient dans quelques années à entreprendre avec beaucoup de confiance la tâche de gouverner.

THE "R SHIELD" WATERMARK

It Guarantees RollandQuality

Which means the best in Bond and Ledger Papers.
Made in Canada by Canadian Workmen.
THE ROLLAND PAPER CO., LIMITED.
Montreal, P.Q.
Mills at St. Jerome and Mont Rolland, P.Q.

DRINK

Frontenac

It's delicious and bracing yet brewed so perfectly as to be easily digested by the most delicate people. Frontenac Beer is the product of the celebrated Frontenac Brewery, built and equipped to brew beer of any strength and of the very highest quality. Taste it! Compare it with other brands on the market, and be your own judge.

Always Ask For Frontenac
the Beer That Satisfies.
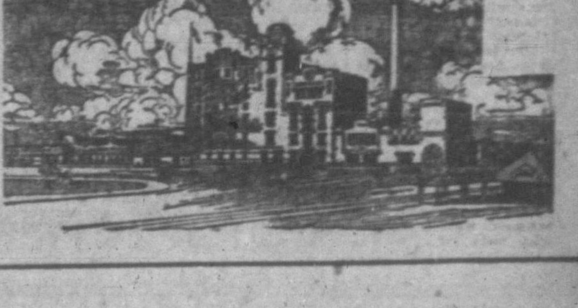
The Frontenac Breweries
Limited, Montreal